

Compte rendu stage syndical AED

du 14 au 16 novembre 2012 - Aude LEMOUSSU

Le stage syndical à l'attention des Assistants d'Education de la Martinique s'est déroulé le mercredi 14 novembre 2012. Il a eu lieu sur les deux demi-journées. Le nombre de participants a été faible 3 le matin et 2 l'après-midi mais riche en qualité d'interventions et il semble avoir satisfait les collègues grâce aux informations apportées. Cela a débouché sur des AED mieux informés de leurs droits et a permis une adhésion sur place et deux adhésions sont prévues dans les prochaines semaines.

Le jeudi matin 15 novembre et le vendredi matin 16 novembre ont été ponctués par la visite de 4 établissements (Collège, Lycées...) ce qui nous a permis de rencontrer au total une vingtaine d'AED. Cette démarche nous a permis d'aller vers les AED pour leur apporter des informations sur leur statut mais également de répondre à leurs questions. Cela a été largement apprécié et nous a permis de montrer que le SNES était à leur côté pour faire respecter leurs droits face aux chefs d'établissements.

Le constat que nous pouvons faire c'est qu'il faut réitérer de façon régulière les visites d'établissement, cela permet d'aller directement à la rencontre des AED de l'académie. N'hésitons pas à aller vers eux cela ne pourra que porter ses fruits dans l'avenir car s'ils sont mieux informés, ils feront plus facilement respecter leurs droits et s'ils prennent conscience de l'utilité du syndicat, ils se syndiqueront !

Quelques constatations sur les conditions de travail des AED de la Martinique :

- Existence d'une consigne rectorale de faire des contrats à mi-temps pour faire face au taux de chômage élevé.
- Difficulté accrue pour les AED de faire respecter leurs droits. A cause du taux de chômage élevé, risque du non renouvellement encore plus lourd de conséquence qu'ailleurs.
- Beaucoup de contrats aidés.
- Beaucoup de surveillances de devoirs alors qu'il s'agit d'une mission pédagogique qui doit être encadrée par les enseignants.
- Aucun ordre de mission émanant du rectorat pour la surveillance des examens officiels (DNB, BAC...)
- Dans certains établissements, des AED sont recrutés pour faire des tâches de secrétariat cela ne fait pourtant pas parti de leurs missions.
- Il est normalement impossible que les AED puissent bénéficier des HSE et pourtant cela serait déjà arrivé... Attention, aux chefs d'établissement qui pensent pouvoir débloquer des fonds qui n'arrivent jamais pour financer les heures supplémentaires effectuées par les AED. Il y aurait également des conventions de vacances qui seraient proposées (compléter un mi-temps par des vacances pour bénéficier d'un personnel à temps plein) cette pratique doit cesser pour toutes les dérives que cela entraîne.
- Obtention du crédit d'heures formation : difficile. Certains chefs d'établissement ne l'accordent pas s'il s'agit d'une formation à distance, ou d'une simple inscription à un concours. Les textes sont assez flous pour que ce ne soit pas restrictif donc toutes inscriptions à des études, concours ou formations permettent de l'obtenir.
- Parfois, le prix du ticket repas est le même pour les AED et enseignants alors que le salaire n'est sensiblement pas identique.
- Difficulté d'accès à la VAE et au DIF.
- Demander que la CCP personnels de surveillance se réunisse régulièrement.